

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" - CARDIF COUNTRIES CONVICTIONS (FR0013058021)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Actions Internationales, l'objectif de gestion du FCP est, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, de s'exposer aux marchés d'actions internationaux en investissant dans des parts ou actions d'OPC eux-mêmes investis dans des sociétés de toute zone géographique (y compris pays émergents). Cette gestion est mise en œuvre de façon discrétionnaire.

La réalisation de l'objectif de gestion du FCP n'est pas corrélée à un indicateur de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori avec celle de l'indice MSCI Emerging Markets, dividendes nets réinvestis et libellé en euro.

Le MSCI Emerging Markets est un indice représentatif des marchés actions de pays émergents. Il est constitué d'une sélection de grandes sociétés des pays émergents (pondérés en fonction de leur taille) et offre une large diversification sur plus de 20 marchés en Asie, Amérique Latine, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique.

Caractéristiques essentielles du FCP : Il est géré en multigestion, c'est-à-dire via la sélection de différents OPC. Dans un univers d'investissement large, l'allocation géographique proactive par pays et la sélection rigoureuse des investissements vise à atteindre l'objectif de gestion du FCP. La stratégie d'investissement s'appuie sur une analyse régulière des critères macroéconomiques propres à chaque pays et une allocation proactive entre les différents pays retenus pour leurs perspectives macroéconomiques et ce en respectant l'objectif de gestion. Cette allocation, ainsi que la répartition géographique, reposent donc sur l'appréciation de critères économiques et fondamentaux. Les décisions d'investissement sont régulièrement réexaminées en fonction de l'évolution de ces derniers par l'équipe de gestion. La sélection active des instruments financiers selon les critères définis doit permettre d'optimiser les choix d'allocation. La sélection des fonds est effectuée par des analystes de BNP Paribas Asset Management à partir d'une approche disciplinée de la sélection d'OPC alliant recherche fondamentale et analyse quantitative.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens (y compris dans les OPCVM indiciels cotés (ETF) et OPCVM indiciels). Par ailleurs, le FCP peut investir jusqu'à 30% de son actif net en parts ou actions de FIA français ou européens (y compris dans les FIA indiciels cotés (ETF) et FIA indiciels) ou de fonds d'investissement étrangers respectant les quatre conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Le degré d'exposition aux marchés actions via ces OPC est de 60% minimum de l'actif net. Les OPC sélectionnés sont investis en titres de sociétés de toute zone géographique (y compris pays émergents jusqu'à 100% de son actif net) de tout secteur, de grande, moyenne ou petite capitalisation. Le FCP peut également investir jusqu'à 40% de son actif net en OPCVM français ou européens de classification monétaires ou équivalent.

Le FCP peut aussi, dans la limite de 100% de son actif net, avoir recours aux instruments dérivés afin de couvrir le FCP contre le risque de change et/ou contre les risques actions ou d'indices.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées et exécutées par BNP Paribas le jour de l'établissement de chaque valeur liquidative jusqu'à 12h. Elles sont réglées ou livrées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : résultat net : Capitalisation et/ou distribution; plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de l'OPCVM.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 3,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,44% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

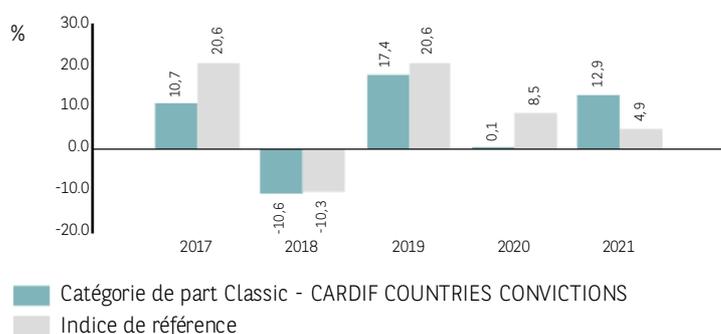
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 15 janvier 2016;
- La part a été créée le 15 janvier 2016.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Les(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.